

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Mardi 25 mai 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 20 heures  
**Le Conseil Municipal de la commune de  
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à  
la Mairie, sous la présidence de  
M. COT Jean-Pierre, Maire

**Présents** : MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

**Absents ayant donné une procuration** : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Eric DAUBRIAC à *Pierre GUICHERD*, Vanessa BUSQUET à *Jean-Pierre COT*.

**Absents** : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES.

**Secrétaire de séance** : Stéphane BOUCHARD.

**Délibération n°2024-41**

**Gratuité piscine personne à mobilité réduite.**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite une demande concernant la gratuité de la piscine municipale pour des personnes à mobilité réduite, il est proposé aux conseillers municipaux d'accorder la gratuité au bassin sur présentation d'une pièce justificative :

- aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap (un seul accompagnant).

**Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :**

**A l'unanimité,**

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'accorder** la gratuité au bassin sur présentation d'une pièce justificative, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap (un seul accompagnant).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

**Le Maire, Jean-Pierre COT**

